



## ÇA VOUS CHANGE *la vie!* Par Sophie Briard

### Pratique

# Travaux : nos pistes pour vous simplifier la vie

Vous avez envie d'aménager les combles de votre maison ? De refaire votre salle de bains ? Quelques tuyaux pour bâtir, rapidement et sereinement, votre projet.

#### Dénichez des artisans qualifiés

Piste n°1: renseignez-vous auprès du syndic de votre immeuble, si vous habitez en copropriété, ou auprès des agences immobilières du quartier, qui possèdent, généralement, un carnet d'adresses fort bien fourni.

Piste n°2: consultez les annuaires des syndicats professionnels –annuaire de l'ordre des architectes, des entreprises ayant obtenu la certification Qualibat, de la Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (Capeb)...

Piste n°3: saviez-vous que certains assureurs proposent à leurs clients de profiter, hors sinistre, de leur réseau d'artisans agréés ? À titre d'exemple, les sociétaires de la Macif ont

accès au « Service Travaux »: la compagnie se charge ainsi de sélectionner les artisans, vérifie la cohérence tarifaire des devis et contrôle le bon déroulement du chantier (coût=35€, remboursés si les travaux sont réalisés). Renseignez-vous auprès de votre assureur.

#### Décrochez des devis en un clin d'œil

Surfez sur une plate-forme spécialisée dans la mise en relation entre entreprises et demandeurs

de devis (quotatis.fr/[devisprestocom](http://devisprestocom), 123devis.com...). Décrivez-y, en ligne, votre projet, plan et photos à l'appui. Votre dossier sera, ensuite, envoyé aux artisans de votre région inscrits sur le site.

Le ou les artisans intéressés par votre projet vous contacteront directement. Si vous hésitez entre deux professionnels, consultez les éventuels avis de particuliers déposés sur le site. Vérifiez, bien évidemment, que l'artisan est correctement assuré

et que son entreprise n'est pas en faillite. N'oubliez pas que la plate-forme ne joue qu'un rôle d'intermédiaire: sa responsabilité ne pourra pas être engagée en cas de litige.

#### Sollicitez les services d'un courtier

Vous manquez de temps et souhaitez qu'un spécialiste vous assiste dans vos démarches. Pourquoi ne pas recourir à un courtier ? Après avoir évalué vos besoins, le professionnel



chiffre les travaux. Grâce à ses contacts et son expertise, vous pourrez bénéficier de prix compétitifs. Tenté? Surfez sur [illico-travaux.com](http://illico-travaux.com), ou [lamaisondestravaux.com](http://lamaisondestravaux.com).

Solliciter les services d'un courtier ne vous coûtera, dans la majorité des cas, pas un centime. La maison des travaux explique que c'est « l'artisan qui cède une partie de sa marge » au courtier. Du côté d'Illico Travaux, vous devrez, en revanche, déboursier 150€ de frais de dossier, ainsi que des honoraires (2% du montant du devis accepté par le client).

N'oubliez pas que le courtier n'a pas pour vocation d'assurer le suivi des travaux, car il n'est pas maître d'œuvre. Vérifiez, en revanche, si le contrat comporte une clause d'assistance, en cas de litige avec l'artisan.

### Besoin d'une aide ponctuelle pour comparer des devis ?

Renseignez-vous auprès des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE). Présents dans 91 départements, ils tiennent des permanences gratuites à la mairie, à la direction départementale de l'équipement (DDE) ou à leur siège départemental.

Contact : Fédération nationale des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (FNCAUE).

Tél. : 01 43 22 07 82.  
[www.fncaue.fr](http://www.fncaue.fr)